

Conséquences et mesures face à l'évolution démographique

(Dépôt)

Nous demandons au Conseil d'Etat de présenter un rapport sur l'évolution démographique de notre canton à l'horizon 2040, ses conséquences et les mesures à prendre.

(Développement)

Notre canton, très bien situé géographiquement, connaît et va encore connaître une importante évolution démographique due notamment à des migrations intercantionales. Selon l'Office fédéral de la statistique, l'évolution de l'effectif de la population résidente permanente de notre canton devrait croître de 22% d'ici 2040, alors que la moyenne suisse devrait résider autour des 2%. Cette évolution ne sera pas sans incidences sur les finances de notre canton avec d'un côté de nouvelles recettes fiscales et de l'autre des infrastructures à mettre en place, comme l'utilisation optimale de nos zones à bâtir, le dimensionnement à souhait de nos infrastructures scolaires, sociales et culturelles ainsi qu'une formation, une recherche et une promotion économique assurant le plein emploi, notamment de nos jeunes.

Forts de ce constat, nous demandons au Conseil d'Etat qu'il établisse un rapport circonstancié sur l'évolution démographique de la population de notre canton, de ses conséquences et des mesures à prendre.

(Sig.) Christine Bulliard et Jacques Bourgeois, député(e)s
18 cosignataires

15 mai 2006